

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

**Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale, 6 novembre 2018 à 21h00**

Sont présents à cette séance :

Maire Monsieur Dany Quirion  
Siège no 1 Monsieur Stéphane Quirion  
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier  
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin  
Siège no 6 Monsieur Charles Bolduc

Est absent :

Siège no 2 Madame Karine Champagne (webconférence)  
Siège no 3 Monsieur Alain Carrier

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Serge Vallée, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

**Ordre du jour de la rencontre**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt des procès-verbaux des séances du mois d'octobre
4. **LÉGISLATION**
  - 4.1 Avis de motion pour le règlement 171-2018 et dépôt d'un projet de règlement
  - 4.2 Avis de motion pour le règlement 172-2018 et dépôt d'un projet de règlement
5. **FINANCES**
  - 5.1 Comptes pour approbation
  - 5.2 Mise en demeure
  - 5.3 Financement du règlement 167-2018 et 168-2018 - adjudication
  - 5.4 Résolution de concordance et de courte échéance
6. **MATÉRIEL – ÉQUIPEMENTS-FOURNITURE – TRAVAUX**
  - 6.1 Réparation du camion # 1
  - 6.2 Achat de souffleur à neige
  - 6.3 Équipement d'hiver pour déneigeuse
  - 6.4 Honoraire pour l'architecte - Centre multifonctionnel

- 6.5 Facture de la Guadeloupe pour entraide incendie du 28 février 2018 – rang Petit Shenley
- 6.6 Facture de la Guadeloupe pour entraide incendie du 8 septembre 2018 – 139, 9<sup>e</sup> rang

7. PERSONNEL

- 7.1 Remerciement pour le député sortant, monsieur Paul Busque, pour sa participation à l'avancement de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley
- 7.2 Félicitations à monsieur Samuel Poulin pour son élection comme député de Beauce-Sud

8. LOISIRS ET CULTURE

- 8.1 Demande du comité de la Maison rouge
- 8.2 Confirmation de titre de location pour le Club de curling
- 8.3 Programme Ados en cavale été 2019
- 8.4 Campagne de poinsettias – fondation au Bercail

9. RAPPORT

10. CORRESPONDANCE

11. AUTRES SUJETS

- 11.1 Achat d'une récurveuse à plancher
- 11.2 Achat de matériel de sport pour le Centre multifonctionnel
- 11.3 Achat de Stores pour le Centre multifonctionnel
- 11.4 Demande de location de pierre de curling

12. Période de questions

13. Ajournement de la séance

**1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

**2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2018-11-396** Il est proposé par monsieur Charles Bolduc, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour.

**3- DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX**

**2018-11-397** Il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité que le conseil adopte les procès-verbaux des séances du 2 octobre et du 16 octobre 2018.

**4- LÉGISLATION**

**4.1 AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT 171-2018 ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Monsieur Stéphane Quirion donne un avis de motion qu'un règlement portant le numéro 171-2018 modifiant le Règlement 587-2015 concernant la paix et le bon ordre dans la Municipalité sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Monsieur Stéphane Quirion dépose au conseil un projet de règlement à cet effet.

#### **4.2 AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT 172-2018 ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Monsieur Charles Bolduc donne un avis de motion qu'un règlement portant le numéro 172-2018 modifiant le Règlement 166-2018 décrétant une dépense et un emprunt pour 1 085 453 \$ pour des travaux de réfection dans le rang 6 sud sera adopté dans une séance ultérieure.

Monsieur Charles Bolduc dépose au conseil un projet de règlement à cet effet.

### **5- FINANCES**

#### **5.1 COMPTE POUR APPROBATION**

**2018-11-398**

Il est proposé par madame Karine Champagne, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les comptes payés et à payer pour le mois d'octobre 2018 au montant de 281 295,53 \$, soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent sur la liste déposée dans les archives de la municipalité et remise aux membres du conseil. Les comptes payés représentent 40 156,61 \$, les comptes à payer représentent 204 304,93 \$ tandis que les salaires nets plus les allocations de dépenses s'élèvent à 36 833,99 \$.

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS**

##### **Code municipal**

##### **Article 961**

Je soussigné, Serge Vallée, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles prévus au budget 2018 permettant de procéder au paiement des comptes mentionnés à la résolution 2018-11-398

---

Serge Vallée, D. G. et Sec.-Trés.

#### **5.2 MISE EN DEMEURE**

**2018-11-399**

**Considérant** que des nouveaux propriétaires se sont installés dans la rue Boulanger ;

**Considérant** que les nouveaux propriétaires ont dû entreprendre des travaux de dynamitage ;

**Considérant** que les nouveaux propriétaires ont mis la Municipalité en demeure à cet effet ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Stéphane Quirion, appuyé par monsieur Charles Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil accorde un montant de 3 000 \$ au nouveau couple installé dans la rue boulanger pour compensation ;

Le montant sera accordé après la présentation de pièces justificatives.

### **5.3 FINANCEMENT DU RÈGLEMENT 167-2018 ET 168-2018 - ADJUDICATION**

**2018-11-400**

**Considérant** les soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	6 novembre 2018	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 hrs	Échéance moyenne :	4 ans et 2 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	3,6490 %
Montant :	392 100 \$	Date d'émission :	14 novembre

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 14 novembre 2018, au montant de 392 100 \$ ;

**Considérant** qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

#### **1 -CAISSE DESJARDINS DES SOMMETS DE LA BEAUCE**

32 900 \$	3,64900 %	2019
34 200 \$	3,64900 %	2020
35 400 \$	3,64900 %	2021
36 800 \$	3,64900 %	2022
252 800 \$	3,64900 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,64900 %

## 2 -BANQUE ROYALE DU CANADA

32 900 \$	3,85000 %	2019
34 200 \$	3,85000 %	2020
35 400 \$	3,85000 %	2021
36 800 \$	3,85000 %	2022
252 800 \$	3,85000 %	2023

Prix : 100,00000                      Coût réel : 3,85000 %

## 3 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

32 900 \$	2,60000 %	2019
34 200 \$	2,90000 %	2020
35 400 \$	3,05000 %	2021
36 800 \$	3,20000 %	2022
252 800 \$	3,40000 %	2023

Prix : 98,00100                      Coût réel : 3,85104 %

**Considérant** que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DES SOMMETS DE LA BEAUCE est la plus avantageuse ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

**Que** la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DES SOMMETS DE LA BEAUCE pour son emprunt par billets en date du 14 novembre 2018 au montant de 392 100 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 167-2018 et 168-2018. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** ;

**Que** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci ;

**Que** le maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tout document inhérent à ce financement.

### 5.4 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS

**2018-11-401**

**Considérant** que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley souhaite emprunter par billets pour un montant total de 392 100 \$ qui sera réalisé le 14 novembre 2018, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt	Pour un montant de \$
167-2018	157 100 \$
168-2018	235 000 \$

**Considérant** qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

**Considérant** que, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéro 167-2018 et 168-2018, la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

Il est proposé par monsieur Charles Bolduc, appuyé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 14 novembre 2018 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 14 mai et le 14 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019	32 900 \$	
2020	34 200 \$	
2021	35 400 \$	
2022	36 800 \$	
2023	38 300 \$	(à payer en 2023)
2023	214 500 \$	(à renouveler)

**Que**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 167-2018 et 168-2018 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 14 novembre 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt ;

**Que** le maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tout document inhérent à ce financement.

## **6-MATÉRIAUX – ÉQUIPEMENTS – FOURNITURES – TRAVAUX**

### **6.1 RÉPARATION DU CAMION # 1**

**2018-11-402**

**Considérant** que des réparations ont été faites sur le camion # 1 ;

**Considérant** que les plus grosses réparations concernaient l'embrayage du véhicule ;

**Considérant** que ces réparations étaient nécessaires pour pouvoir utiliser le véhicule ;

**En conséquence** il est proposé par monsieur Stéphane Quirion, appuyé par monsieur Charles Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise et entérine les travaux de réparation faits sur le camion # 1 pour un montant de 5 573,00 \$ + taxes.

## **6.2 ACHAT D'UN SOUFFLEUR À NEIGE**

**2018-11-403** **Considérant** que l'entretien d'hiver des nouvelles infrastructures a augmenté la charge municipale et qu'il serait judicieux que celle-ci acquière une souffleuse à neige ;

**Considérant** que le responsable des travaux publics a demandé des soumissions à cet effet et qu'il recommande l'offre de la firme Garage Christian Campeau au coût de 2 100 \$ plus taxes ;

**En conséquence** il est proposé par monsieur Charles Bolduc, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise l'achat d'une souffleuse à neige au montant de 2 100 \$ plus taxes

## **6.3 ÉQUIPEMENT D'HIVER POUR DÉNEIGEUSE**

**2018-11-404** **Considérant** que les travaux publics requièrent pour leur machinerie d'hiver des équipements tels que des lames, sabots, peigne profileur, etc. ;

**Considérant** que le responsable des travaux publics a demandé des soumissions à cet effet et qu'il propose des équipements fournis par la firme Robitaille Équipement pour un total de 4 631 \$ plus taxes ;

**En conséquence** il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise l'achat d'équipement à neige pour la machinerie d'hiver au montant de 4 631 \$ plus taxes.

## **6.4 HONORAIRE POUR L'ARCHITECTE – CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

Sujet reporté

## **6.5 FACTURE DE LA GUADELOUPE POUR ENTRAIDE INCENDIE DU 28 FÉVRIER 2018 – RANG PETIT SHENLEY**

**2018-11-405** **Considérant** que le service des incendies de Saint-Honoré-de-Shenley est intervenu le 8 février dans un incendie au rang Petit Shenley ;

**Considérant** que le service des incendies a eu recours aux services des incendies des municipalités avoisinantes comme le permet le règlement 106-2010, art. 13 ;

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley est responsable des interventions ayant lieu sur son territoire et doit assumer les frais d'entraide des autres municipalités ;

**Considérant** que la Municipalité a reçu une facture au montant 806,09\$ plus taxes de la Municipalité de la Guadeloupe pour entraide°;

**En conséquence** il est proposé par monsieur Shawn Marier, appuyé par monsieur Charles Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise le paiement de la facture de 806,09 \$ plus taxes provenant de la Municipalité de la Guadeloupe pour entraide.

#### **6.6 FACTURE DE LA GUADELOUPE POUR ENTRAIDE INCENDIE DU 8 SEPTEMBRE 2018 – RANG 9**

**2018-11-406** **Considérant** que le service des incendies de Saint-Honoré-de-Shenley est intervenu le 8 septembre dans un incendie de grande ampleur ;

**Considérant** que le service des incendies a eu recours aux services des incendies des municipalités avoisinantes comme le permet le règlement 106-2010, art. 13 ;

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley est responsable des interventions ayant lieu sur son territoire et doit assumer les frais d'entraide des autres municipalités ;

**Considérant** que la Municipalité a reçu une facture au montant 7 679,58 \$ de la Municipalité de la Guadeloupe pour entraide ;

**En conséquence** il est proposé par monsieur Charles Bolduc, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise le paiement de la facture de 7 679,58 \$ de la Municipalité de la Guadeloupe pour entraide.

#### **7-PERSONNEL**

##### **7.1 REMERCIEMENT POUR LE DÉPUTÉ SORTANT, MONSIEUR PAUL BUSQUE, POUR SA PARTICIPATION À L'AVANCEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

**2018-11-407** **Considérant** que durant son mandat, le député de Beauce-Sud, monsieur Paul Busque a largement contribué à l'avancement de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley ;

**Considérant** le conseil de la Municipalité veut remercier monsieur Paul Busque pour son travail et son soutien ;

**En conséquence** il est proposé par monsieur Shawn Marier, appuyé par monsieur Charles Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley offre ses sincères remerciements à monsieur Paul Busque pour son travail et son soutien à l'endroit de la Municipalité.

##### **7.2 FÉLICITATIONS À MONSIEUR SAMUEL POULIN POUR SON ÉLECTION COMME DÉPUTÉ DE BEAUCE-SUD**

**2018-11-408** **Considérant** que lors des dernières élections provinciales, monsieur Samuel Poulin a été élu député dans la circonscription de Beauce-Sud°;



**Considérant** que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley veulent féliciter monsieur Samuel Poulin pour son élection ;

**En conséquence** il est proposé par monsieur Stéphane Quirion, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley offre ses félicitations au nouveau député de la circonscription de Beauce-Sud, monsieur Samuel Poulin.

## **8-LOISIRS ET CULTURE**

### **8.1 DEMANDE DU COMITÉ DE LA MAISON ROUGE**

**2018-11-409** **Considérant** que la Maison Rouge demande au conseil de rembourser la taxe foncière ;

**Considérant** que les revenus anticipés par la Maison Rouge n'ont pas été atteints pour l'année 2018 ;

**Considérant** que le conseil est en faveur d'aider la Maison Rouge, car il croit sa mission ;

**En conséquence** il est proposé par monsieur Charles Bolduc, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil accepte la demande de la Maison Rouge pour le remboursement de leur taxe foncière.

### **8.2 CONFIRMATION DE TITRE DE LOCATION POUR LE CLUB DE CURLING**

**2018-11-410** **Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a conclu une entente avec le Club de Curling Beauce-Sartigan pour l'utilisation de l'aréna municipal ;

**Considérant** que cette entente entre la Municipalité et le Club de Curling Beauce-Sartigan fait office de bail de location pour l'année 2018-2019 et concède donc un titre de location au Club ;

**En conséquence** il est proposé par monsieur Shawn Marier, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré de Shenley confirme le titre de location pour la Club de Curling Beauce-Sartigan pour l'année 2018-2019.

### **8.3 PROGRAMME ADOS EN CAVALE ÉTÉ 2019**

**2018-11-411** **Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley participe au projet *Ados en cavale* depuis la mise sur pied du projet en 2016 ;

**Considérant** que le projet consiste à offrir l'été, une activité par semaine pour une période de 6 semaines à des jeunes de diverses municipalités incluant celle de Saint-Honoré-de-Shenley ;

**Considérant** que le conseil désire poursuivre sa participation au projet offrant une aide financière pour 4 places de 50 \$ chacun ;

**En conséquence** il est proposé par monsieur Charles Bolduc, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil octroie une aide financière de 200 \$ afin d'ouvrir 4 places pour des jeunes de la Municipalité lors de l'été 2019.

#### **8.4- CAMPAGNE DE POINSETTIAS – FONDATION DU BERCAIL**

**2018-11-412**

**Considérant** que la fondation Au Bercail mène actuellement une levée de fonds baptisé Noël de la solidarité qui consiste à la vente de poinsettia au montant de 20 \$ l'unité ;

**Considérant** que la mission de l'organisme Au Bercail consiste à donner du soutien, de l'accompagnement et de l'hébergement auprès d'une clientèle dans le besoin ;

**Considérant** que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley sont en accord avec la mission de la Fondation Au Bercail ;

**En conséquence** il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil ordonne l'achat de deux poinsettias pour un montant de 40 \$ plus taxes.

#### **9-RAPPORT**

#### **10-CORRESPONDANCE**

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance du mois d'octobre 2018

#### **11. AUTRES SUJETS**

##### **11.1 ACHAT D'UNE RÉCUREUSE À PLANCHER**

**2018-11-413**

**Considérant** que les surfaces de plancher du centre multifonctionnel sont grandes et que le travail de nettoyage des planchers demande beaucoup de temps à l'employé d'entretien ;

**Considérant** que l'acquisition d'une récureuse permettra d'effectuer plus rapidement le travail ;

**Considérant** que la responsable des sports, loisirs et culture recommande l'achat d'une récureuse au montant de 3 962,49 \$ plus taxes ;

**En conséquence** il est proposé par monsieur Stéphane Quirion, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise l'achat d'une récurveuse à plancher pour un montant de 3 962,49 \$ plus taxes.

Celle-ci sera utilisée pour tous les bâtiments municipaux lorsque besoin.

### **11.2 ACHAT DE MATÉRIEL DE SPORT POUR LE CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

**2018-11-414** **Considérant** que le Centre multifonctionnel requière des équipements et du matériel sportifs pour la tenue d'activités dans son gymnase ;

**Considérant** la responsable des sports, loisirs et culture a demandé des soumissions et celle qui répondait le mieux au besoin est celle de la firme Sport-inter Plus au montant de 11 460 \$ plus taxes ;

**Considérant** que la responsable des sports, loisirs et culture recommande la firme Sport-inter Plus pour les achats d'équipements et de matériels sportifs ;

**En conséquence** il est proposé par monsieur Stéphane Quirion, appuyé par monsieur Charles Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise l'achat d'équipements et de matériels sportifs proposé par la firme Sport-inter Plus et ce, au montant de 11 460 \$ plus taxes.

### **11.3 ACHAT DE STORES POUR LE CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

**2018-11-415** **Considérant** que le Centre multifonctionnel requière des stores pour ses fenêtres ;

**Considérant** la responsable des sports, loisirs et culture a demandé des soumissions et celle qui répondait le mieux au besoin est celle de la firme Archipel conception architectural au montant de 3 120 \$ plus taxes ;

**Considérant** que la responsable des sports, loisirs et culture recommande la firme Archipel conception architectural pour les achats de stores ;

**En conséquence** il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par monsieur Charles Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise l'achat de stores proposé par la firme Archipel conception architectural et ce, au montant de 3 120 \$ plus taxes.

### **12-PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'a été posée

### **13-AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**2018-11-416** Il est proposé par monsieur Charles Bolduc, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit ajournée au 13 novembre 2018.

Il est 22h15.

---

Dany Quirion, MAIRE

---

Serge Vallée, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SEC.-TRÈS.